



Table ronde " PATRIMOINE, TEMOIN D'HIER OU RICHESSE DURABLE POUR DEMAIN ? "

Présidée par M. Larbi Icheboudène et Akli Amrouche

Nous tenons à remercier en particulier la direction de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU) à sa tête la directrice Mme KHARCHI, ainsi que M. ZEKAGH pour nous avoir accueillis dans l'enceinte de cette prestigieuse école. (ndlr).



Les objectifs de la table ronde

Invités : M. Abdelouahab Zekagh (architecte enseignant spécialiste du patrimoine et directeur des études de l'EPAU), Melle Houria Bouhired (architecte, présidente de l'Ordre des architectes et présidente de l'association " Sauvons La Casbah"), M. Youcef Chennaoui (architecte enseignant chercheur, spécialiste du patrimoine), Mme Tsouria Kassab (architecte enseignante, chercheur EPAU), M. Mohamed Gacem (architecte entrepreneur "MONUMENTALIS"), M. Amine M'hari (architecte atelier 3 dimensions) et M. Ahmed Akli (architecte " Handassa oua bina ").

Introduction de M. Larbi Icheboudène

Si l'on devait tenter d'analyser l'histoire du mot patrimoine : pater ou père suppose donc une recherche du père, un appel au souvenir de ce père, une quête d'identité en quelque sorte.

L'identification et le classement du bâti s'apparente à un parcours du combattant quand on sait que le patrimoine est le résultat de ruptures historiques qui ont engendré des falsifications sociologiques et historiques. Le patrimoine est révélateur d'une épaisseur culturelle et éclaircit notre rapport au temps, il a révélé une part de notre identité, c'est une somme d'informations qui font de nous des êtres fiers, jaloux de cet héritage.

1. Eclairer sur les concepts du patrimoine.
2. Identifier les différents modes opératoires et méthodes opérationnelles d'action sur le patrimoine.
3. Découvrir des visions futures de gestion et de financement des opérations patrimoniales en Algérie.
4. Situer la loi n°98/04 dans le contexte de son applicabilité.

Quatre aspects seront abordés lors de cette table ronde.

1. Aspects socioculturels

- Patrimoine admiré ou patrimoine exploité ?
- **Mots clés** : appréciation, perception, formation, identité, vécu, culture patrimoniale, science et conscience.

2. Aspects économiques et managériaux

- Sauvegarde et mise en valeur ou revitalisation patrimoniale ?
- **Mots clés** : gestion, management, marketing, privatisation, financement, intégration économique.

3. Aspects techniques

- Nouvelles techniques de restauration et principes de modernisation ou principes de la Charte de Venise ?
- **Mots clés** : préservation, image originelle, matériaux, protection contre les risques majeurs.

4. Aspects juridiques et organisationnels

- Quelles contraintes et quelles libertés pour les architectes restaurateurs sur le terrain ?
- **Mots clés** : outils.

Première partie

Vies de villes Une première question, qu'est ce que le patrimoine en rapport à ses dimensions d'objet admiré ou de projet exploité ?

Mme Kassab : Un rappel sur la notion qui date du XIX^e siècle. Tout d'abord, il y avait les antiquaires, en parallèle à la révolution industrielle, les grands travaux haussmanniens ont engendré ce souci du patrimoine, la notion du monument est consacré afin de préserver certaines bâtisses de la démolition. Il y a eu ce passage du monument au fragment urbain, il existe beaucoup d'auteurs de référence : Riegl, Giovannoni, Citti, etc. Il y a eu ensuite une évolution vers le patrimoine naturel (parc naturel, réserves animalières etc.), histoire, mémoire et patrimoine, patrimonialisation du bâti industriel ; aspect anthropologique, il apparaît clairement que le patrimoine est une notion importée de l'occident.

M. Zekagh : Il existe des doctrines propres à chaque pays en Europe. En France, la restauration stylistique, en Grande Bretagne, c'est la vision de Ruskin et Morris, mouvement de l'antirestauration, laisser vivre et mourir un édifice, il y a bien sûr la vision intermédiaire de l'Italie, sans oublier l'apport belge avec Cloquet qui distingue deux notions : le monument mort et le monument vivant.

M. M'Hari : le patrimoine n'est pas une notion acceptée dans notre société, on se refuse de prendre le temps pour le penser. Les musées sont désertés, le ticket d'accès coûte dix dinars, cela est révélateur du dépeuplement de cette notion, les opérations portes ouvertes sont dramatiquement vides...

M. Gacem : A ses débuts, le monument n'en est pas un, il n'est pas destiné à en devenir un, il devient monument par la force du temps, du temps historique, ils acquiert la valeur artistique avec le temps.

A l'origine, il peut s'agir d'un ouvrage provisoire qui a fait scandale, à l'exemple de la Tour Eiffel destinée à l'exposition universelle de Paris.

Il faut également offrir les conditions d'une vision sereine à l'égard du patrimoine colonial. Certes, il possède une dimension fortement négative, l'on sait que ce bâti s'est substitué à des pans entiers de notre patrimoine issu des civilisations berbères arabes et ottomanes, mais il n'empêche que nous sommes garants de l'héritage dans son entièreté. Il ne s'agit pas d'enclaver le patrimoine à une période de

l'histoire, l'Algérie s'est nourrie de toutes les cultures présentes sur son territoire, il n'y a pas lieu de continuer à cultiver le vieux dualisme entre arabité et berbérité. D'un autre côté, la formation urbaine se fait, certes, dans une continuité mais également par des moments de ruptures et de crises.

Mme Kassab : L'être humain a depuis tout temps voulu laisser des traces de son passage sur Terre. Au départ, on s'est posé la question de savoir quel patrimoine prendre en charge ? Les antiquaires ne valorisaient que la civilisation gréco-romaine, il faut bien le savoir, par la suite, avec les apports de Ruskin et de Morris, la notion de patrimoine s'est élargie à d'autres pans de l'histoire ainsi qu'à d'autres civilisations. Chez nous, c'est encore difficile d'assimiler cette notion de patrimoine, par exemple, la question qui revient souvent : Est-ce que l'architecture coloniale fait partie de notre patrimoine ?

M. Zekagh : Le patrimoine est reconnu en tant que tel s'il renferme des valeurs consacrées, esthétiques, historiques ou bien d'usage. D'un autre côté, pour répondre à M. Gacem, la question qui a semblé agiter les professionnels est bien celle de la reconstruction de La Casbah, une question qui ressemble, à s'y méprendre, aux débats qui ont fait rage, dans la Rome du XIX^e siècle, entre architectes et archéologues. Le débat tournait autour des archéologues qui voulaient fouiller toutes les villes antiques et les architectes qui s'intéressaient aux bâtiments de la renaissance. Il est question de parler d'une stratification de la ville, mais quand cela devient incompréhensible, il faut que l'architecte restaurateur mette de l'ordre, il faut qu'il y ait une lecture cohérente.

Il s'agit là d'une des problématiques centrales dans la sauvegarde du patrimoine.

M^{lle} Bouhired : La Casbah... Il y a eu tellement d'études, tellement de projets, qu'aujourd'hui, nous n'arrivons pas à prendre de décisions pour passer aux côtés pratiques, c'est-à-dire sauver cette Casbah. On prémédite sa destruction, via de véritables agressions, des évacuations, des démolitions, comme celle opérée sur le quartier "Lallahoum". Depuis 1987, l'association " Sauvons La Casbah ", dont je suis présidente, essaie de faire aboutir des projets, c'est pratiquement impossible. La destruction de l'îlot Lallahoum à l'époque, et je le rappelle, c'était après l'indépendance, avait eu pour effet une levée de boucliers de la part des habitants de La Casbah, on est venu toucher au cœur de la ville ; quant les bulldozers sont arrivés devant le mausolée de Sidi-Hlal, c'était carrément l'émeute, et

c'est là que les démolitions se sont arrêtées, depuis, il y a eu un projet commercial avec une tour de neuf étages avec trois sous-sols sur ce même site où on a trouvé énormément de vestiges romains, une bataille acharnée s'en est suivie par notre association avec les autorités de l'époque, et au bout d'une année de procédures, on a pu empêcher sa construction. Ce que Le Corbusier n'a pu réaliser (Plan obus, destruction de La Casbah), des Algériens étaient disposés à le faire. La Casbah, c'est la mémoire du peuple algérien et non pas seulement celle des algérois, et si on détruit un pan de cette mémoire, de cette civilisation, vous aurez détruit les algériens. Il y a le côté mercantile, c'est une bonne chose en soi, mais il y a aussi une question de principe, " e'nif ", comme on dit chez nous. Il faut lancer un concours d'idées national et international pour voir comment sauvegarder les vestiges existant sur ce site et produire une architecture sensible et compatible avec la mémoire de ce lieu.

Deuxième partie

Vies de villes Faut-il muséifier, sacrifier ou bien remettre en service le patrimoine ?

M. Chennaoui : L'ensemble de mes activités liées à la problématique du patrimoine sont d'ordre scientifique. Il faut capitaliser beaucoup de connaissances avant d'attaquer un projet de restauration ou de valorisation du patrimoine. Différentes chartes se sont succédées et soulignent plus que jamais ce passage du monument vers un élargissement à l'urbain, puis vers l'environnement. En dernier lieu, le concept de conservation intégrée propose de protéger les us et coutumes, qui font partie intégrante du concept élargi du patrimoine. Il s'agit de réticuler les concepts et les faire fondre dans des stratégies plus globales (inclusion de l'immatériel dans la sphère du patrimoine).

Pour aborder le second aspect du débat, il faut se poser la question des modalités de valorisation du patrimoine architectural, la question d'inclure le patrimoine dans une stratégie urbanistique ou territoriale se pose avec acuité ; quelle serait la démarche à adopter aujourd'hui ? La problématique issue du contexte algérien se pose à différents niveaux : législatif, normatif et technique. Pour ce qui concerne les deux premiers niveaux, la promulgation de la nouvelle loi 98-04 suivie de l'élaboration des décrets d'application de l'an 2003 sont des points très positifs dont l'objectif est de créer les outils et les instruments capables de



cerner toute action de valorisation ou de restauration.

Il y a lieu également d'examiner le bien-fondé des critères d'évaluation de notre patrimoine. S'agit-il pour nous Algériens de retenir les critères universels de l'Unesco ou bien faudrait-il en créer d'autres qui correspondent mieux à notre contexte particulier, ou créer une sorte de jurisprudence algérienne en matière de critères d'évaluation, traitement cas par cas ou bien affiner encore un peu mieux les critères (critères plus harmonieux, judicieux) ?

M. M'hari : Il faut soulever le problème de la vétusté, la zaouia Tidjanniyya, une des plus importantes du pays qui se situe à Ain Madhi, a pris la décision de construire en béton le nouveau bâtiment accueillant ladite zaouia ainsi que le lieu de prière, ils ont ainsi compris qu'un bâtiment ancien, qui plus est en terre, était condamné par les effets du temps et qu'il fallait le remplacer par un nouveau qui corresponde mieux aux nouvelles exigences du moment avec les matériaux du moment.

Quel est le devenir d'une entité comme La Casbah : en la sauvegardant, qu'est-ce qu'il faut en faire ?

M^{elle} Bouhired : Je dirais que politiquement, il n'y a pas de réactivité de la part des autorités. Et cela, malgré les potentialités qui peuvent s'avérer très rentables, les commerçants de La Casbah commencent même à spéculer et les prix du foncier ne font qu'augmenter d'année en année. Malheureusement, l'Etat ne réagit pas suffisamment vite, le Plan permanent de sauvegarde de cette entité (PPSMV) n'est pas encore passé au conseil des ministres. Il faut mettre la pression sur les autorités car on peut tirer des profits substantiels et revitaliser tout le quartier.

Pour ma part, j'ai essayé de donner l'exemple, j'ai restauré ma maison, au départ je voulais en faire un musée, mais après j'ai décidé de la rentabiliser en aménageant un restaurant pour les touristes. Le conseil national de l'Ordre des architectes, qui a entraîné pendant des années pour avoir un siège, vient d'acheter un superbe terrain à la casbah pour pas cher, il va le rentabiliser, il veut aménager en plus de son siège, un restaurant avec une vue panoramique sur la mer (il s'agit d'un ancien propriétaire l'ex-Dar E'Derress). Pour le propriétaire, l'essentiel est que l'espace en question revive. Il faut relier le politique à l'économique sinon rien ne va bouger. Il faut sauver ce qu'il peut être sauvé, en plus il faut que cette entité soit économiquement viable et même attractive.

Le port d'Alger par exemple, avant l'indépendance, il appartenait à la commune de La Casbah, c'était une source de revenus pour la commune (taxes et impôts), le ministère de la Défense est à Bab-Djedid, il doit payer la TAP (taxe sur l'activité professionnelle) à la commune de La Casbah, ce qui ne se fait pas, on a attiré l'attention des responsables sur ce point. Ces sources de revenus peuvent être très profitables à la sauvegarde de La Casbah, rien n'est fait dans ce sens pour le moment.

M. Chennaoui : La stratégie de développement touristique à laquelle s'est attelé le ministère du tourisme prouve que le tourisme balnéaire de masse est privilégié, modèle touristique qui a déjà montré ses limites dans plusieurs pays. Le cas de l'Espagne, le tourisme de la bronzette idiote est terminé, l'Espagne qui a privilégié l'invasion de ses côtes par le tourisme balnéaire a connu un net recul dans les chiffres d'affluence par rapport à l'Italie et la France, les touristes sont en quête d'histoire de patrimoine et de culture, le tourisme culturel prend de l'ampleur. Il faut par ailleurs cesser et dépasser les modèles et autres solutions, clé en main, venues d'outremer, même si l'on doit s'en inspirer pour bâtir une stratégie propre à correspondre à nos codes socioculturels.

La France a préconisé un découpage de type pittoresque qui ne correspond pas aux limites administratives actuelles. Ce découpage en "pays" rend plus lisible les anciennes spécificités des territoires composant l'Hexagone et met en exergue leurs originalités, leurs terroirs et traditions, ces pays sont chargés de significations patrimoniales très prégnantes. L'exemple du tourisme vert (auberges, gîtes ruraux)

Le marketing urbain et architectural, renouvellement urbain possédant des assises, parmi celles-ci, la cohésion sociale comme condition de base, le développement économique, et patrimoine en tant que source de revenus, les villes européennes ont depuis longtemps transformé leurs images en valorisant la vieille pierre.

Le chiffre de la loi de finances 2006 : les chiffres du budget pour la culture est de 42 millions d'euros, soit 4 milliards de dinars.

M^{elle} Bouhired : Si l'on voulait comparer avec nos voisins marocains, tunisiens ou égyptiens, ils ont intégré dans leurs budgets en faveur du patrimoine une section qui s'occupe par exemple de produire des films, documentaires qu'on peut admirer sur les stations de télévision du monde entier. En Algérie, il est encore bien difficile de faire un film sur La Casbah, toute une bureaucratie pour le faire... D'autres part, le dysfonctionnement en matière de subventionnement des associations est patent au niveau du ministère de la Culture.

M. Zekagh : Y a-t-il un réel problème de financement, je ne le pense pas au vu des réserves de change très importantes. L'intégration économique et la question du devenir du patrimoine sont essentielles, il n'est pas obligatoire de conserver la fonction originelle de l'édifice, quand la fonction se donne comme incompatible ou obsolète. Il faudra plutôt repenser le programme, la reconversion doit se faire avec le souci de ne pas dénaturer pour autant le bâtiment, on ne peut pas programmer de pizzerias ou de cafés à tout bout de champ...

M. Akli : Souvent sur le terrain, l'on est confronté à ce besoin irrépressible de certains maîtres d'ouvrage qui veulent reconverter bon nombre d'édifices en musées, un phare reconverti en musée, ce n'est pas très intéressant.

M. Gacem : Restaurer un monument, c'est le transformer en musée. En 1991-1992, on a préparé le dossier de classement pour le compte de l'Unesco, le montant prévisionnel pour la sauvegarde de La Casbah était de 3000 milliards de dinars. Je rejoins M. Zekagh pour contenir, encadrer l'aspect financier ou la manne financière qui découlerait du patrimoine.

En 1991, après trois décennies de blocage, on a finalement intégré la notion de rentabilité, chercher l'argent là où il est. Il faut

garantir aux bailleurs de fonds un retour sur investissement, on nous a accusés de vouloir brader notre patrimoine, ils étaient horrifiés de l'éventualité de programmer un restaurant dans le Palais 18.

Le Bastion 23 ne disposait que d'un maigre budget de fonctionnement, une programmation digne de ce nom. Le cas de la Citadelle est inscrit à la même enseigne : un énorme gouffre financier et une programmation sans visée aucune, on en reste au tout muséal.

La solution pourrait venir de la répartition : l'Etat pourrait prendre 20 % de chaque monument classé. Les 80 % restants pourraient être répartis sur diverses sources de financement et d'investissement, il faut chercher les bailleurs d'où qu'ils viennent (grandes entreprises, etc.) il faut offrir à ces entreprises des espaces...

Cela permettra d'intégrer le monument à l'économie nationale, il est préférable que le citoyen aille à l'agence Air Algérie qui se situerait au Bastion 23 que de lui forcer la main à visiter un vaisseau fantôme. Il faut intégrer la dimension économique dans le monument, c'est la raison d'être de La Casbah, c'est ainsi qu'elle a continué à vivre en dépit des coups durs de la colonisation.

M. Zekagh : Je ne suis pas d'accord quand vous parlez de gouffre financier. Nous n'avons pas le courage de parler de chiffres dans notre pays, on donne 5.000.000 de D.A. et on reconstruit avec de la brique pleine, tout en refusant les 10 milliards aux Polonais et aux Italiens.

Restaurer, ça coûte énormément d'argent...

Le Bastion 23 s'il doit recevoir un grand public, on doit penser, en conséquence les efforts de surcharges et ainsi de suite. Quant à intégrer une structure : poteaux poutres en béton dans la structure de l'édifice, je me suis insurgé contre cet état de fait. Fameuses saignées, j'ai remis en cause l'opération, le propre instigateur s'est dédit en écrivant un autre ouvrage qui déconseille l'utilisation du béton armé dans les opérations de restauration (pour son mauvais vieillissement).

Il y a eu des conséquences qui pourraient s'avérer désastreuses : incompatibilité chimique, physique et mécanique, les fissures sont nombreuses au Bastion, il fallait adapter un autre système, car l'ensemble ottoman possède une structure dynamique et non pas statique, une cage en béton dans un espace ottoman : c'est du non sens.

M. Chennaoui : L'Europe possède des sources et des formes de financement très variées, il faut s'en inspirer. Je suis quelque peu sceptique quant à dresser une liste des

édifices à caractère public, ou bien d'autres versés au privé, je ne pense pas qu'on pourra intéresser les formes de mécénat pour une mise sous concession des monuments de moindre importance.

Bon nombre de musées sont classés monuments historiques, quel est le sort des objets qui s'y trouvent ? Est-ce qu'il faudra également les mettre aussi en concession ? Je pose la question.

Troisième partie



On en vient au 3^e aspect de notre débat. Etant donné que le nord du pays est vulnérable aux aléas sismiques qui fragilisent le vieux bâti, quelles sont les nouvelles techniques pouvant améliorer la résistance des édifices ?

M. Benouar Djilali (*Ingenieur-chercheur et directeur du laboratoire de recherche Bâti dans l'Environnement-Département de Génie Civil, université de Bab Ezzouar, Alger*) : Pour décider de la technique de restauration d'un bâtiment, il revient au décideur et à l'architecte de définir primordialement le devenir de ce patrimoine. En d'autres termes quelle est l'importance qu'on accorde à ce patrimoine. Est-ce que la préoccupation majeure est de le maintenir debout ? La meilleure solution est d'injecter du béton. D'autre part, la juxtaposition de deux matériaux aux caractéristiques différentes n'est pas profitable à long terme dans un édifice et peut même s'avérer dangereuse. Dans notre domaine, il est bien plus facile de construire du neuf que de construire sur de l'ancien, avec notre arsenal technologique, nous n'avons pas encore les instruments nécessaires pour comprendre la structure ancienne.

Le Bastion 23 a échappé à la destruction totale, c'est ce qui est important.

Pour ce qui est des technologies de pointe mises au point, et cela en ne touchant pas à l'édifice, c'est la réduction sismique à la base, cela veut dire, isoler le bâtiment en utilisant les isolateurs sismiques, le but est de bloquer l'énergie sismique du sol et l'empêcher de passer au bâtiment. Certains ouvrages prioritaires stratégiques en Asie utilisent déjà ce genre de procédés.

L'opération se réalise sans pour autant toucher au bâtiment, demeure, tout de même le coût élevé.

D'autre part, une étude comparative des systèmes constructifs anciens effectuée dans trois villes du Maghreb : Alger, Tunis et Fès permet de dégager de possibles applications sur le terrain, l'objectif étant de

réutiliser ces techniques car elles ont démontré une grande résistance. L'idée principale consiste à absorber l'énergie, l'excellente dissipation de l'énergie dans ces arbres (rondins de thuya) démontre avec force une sorte de génie du lieu, le procédé parasismique est un patrimoine à sauvegarder et à perpétuer.

M. Zekagh : Après le cataclysme qui a détruit Pompéi, l'importance et le sens du séisme a été compris lors des fouilles par le sens de la chute des colonnes. Pour faire face aux mouvements horizontaux, les Romains se sont attelés à construire des colonnes qui sont reliées entre elle par des petits orifices dans lesquels on soufflait du plomb.

Dans La Casbah, on a retrouvé des rondins de bois dans le croisement des murs, la mobilité ; flexibilité sont essentielles. Pourquoi continuer alors à couler du béton ? La notion de réversibilité doit être de mise dans les opérations de bétonnage tel qu'il est pratiqué, il ne l'est pas. Il faut donc utiliser du béton préfabriqué qu'on peut déboulonner car il le faudra bien un jour si on doit le remplacer par un procédé moins lourd et plus performant.

Par rapport à l'étude historique, qui est l'étape capitale en amont de toute opération de restauration, il faut fouiller dans les archives, lire des livres. On ne doit pas non plus se limiter à un seul rapport d'archives de tel ou tel auteur, car dans bien des cas, on pourra trouver un autre rapport qui discrédite complètement les thèses de son prédécesseur...

Il faut également parler du principe de distinction : il faut donner le droit au citoyen qui effectue une visite d'un monument qu'il puisse distinguer la période ancienne de la nouvelle, il ne faut pas faire des faux.

Je rejoins Mme Kassab, doit-on maintenir les mêmes critères européens ? L'Algérie a ratifié l'ensemble des chartes pour certains monuments romains, on peut appliquer les mêmes principes, mais que doit-on faire pour les ksour construits en terre qui sont très fragiles par temps de pluie ? Un domaine de recherche immense s'ouvre à nous. En Italie où j'ai vécu, c'est l'université qui est en charge de l'immense chantier de sauvegarde et de mise en valeur, ce n'est pas le ministère.

M. Benouar : Si l'on pousse la logique, on peut penser qu'on pourra toujours sauvegarder le mot " Casbah " même si on réduit la médina elle-même à un tas de décombres pour la reconstruire entièrement, on se retrouvera avec un quartier nommé Casbah, et l'on pensera qu'il s'agit de La Casbah d'Alger, donc on aura réussi à





sauvegarder La Casbah ou le nom, je continue à poser la question, qu'est-ce qu'on veut faire du patrimoine ? Ce n'est pas très clair dans la tête des décideurs et d'une majorité de la population, il faut régler la question car les moyens techniques, nous les avons d'ores et déjà, c'est une question éminemment politique. Il faut, je dirais, instaurer une négociation entre société civile et décideurs.

Vies des villes On en vient aux techniques de restauration ; comment adapter sur le terrain les différents préceptes inscrits dans les chartes internationales ?

M. Gacem : Nous ne maîtrisons pas les nouvelles technologies de restauration ; le rondin de bois est à ce titre mal connu, il fait office d'acier pour le béton et travaille à la traction, on peut l'utiliser partout : supports de planchers, croisements des murs pour chaîner les murs porteurs, rotules d'articulation au-dessus des chapiteaux, raidisseurs verticaux dans des murs, etc. Il faut comprendre ces systèmes constructifs anciens, ne sont pas simples, il faut par la suite retrouver un savoir-faire qu'on a perdu. Je vous donne l'exemple de la restauration d'un mausolée romain du III^{ème} siècle à Khenchela qui fait 10 mètres de haut, des colonnes de 70 cm de diamètre, on a passé 18 mois à démonter et remonter le monument, on a utilisé la grue, les ordinateurs pour dessiner, les appareils de mesure sophistiqués, jusqu'à présent je n'arrive pas à comprendre comment les Romains ont fait. On a essayé à plusieurs reprises de remonter les pierres par assise une à une en vérifiant à chaque fois le niveau, quand on a remonté l'hexagone (la forme du mausolée) les niveaux ne correspondaient pas, on a fini par comprendre que le contact des pierres entre elles ne devait pas se faire à vif, il y avait une fine couche de chaux qu'on avait retrouvée entre les pierres qui permettait de stabiliser le niveau. Ce sont des détails qui peuvent paraître anodins mais qui vous ouvrent les yeux sur beaucoup de choses.

M. Zekagh : Cela dépend, si l'on veut restaurer correctement, toutes les opérations de reconstruction d'urgence en béton des années d'après-guerre sont révolues. Ce qu'il y a lieu de faire : sauver le monument, caler, prendre le temps qu'il faut afin d'affiner les procédés de consolidation. Ne pas faire n'importe quoi, ne pas injecter du béton ou implanter un poteau, les mesures d'urgences ne doivent pas être sous évaluées au risque de faire capoter l'opération de sauvegarde, elle peut, en effet, coûter très cher.

M. Chennaoui : La charte de Venise, je peux en rappeler les principes : notoriété de l'édifice, authenticité, compatibilité physico-chimique, réversibilité, quatre principes ainsi que le maintien des stratifications historiques.

Une opération de sauvegarde n'est jamais achevée pour autant, il faut également entretenir l'édifice, on parle pour ce cas d'entretien programmé, c'est quoi au juste ? C'est toute une série d'opérations de balayage, en parlant des sites archéologiques, badigeonnage, rafistolage des murs et désherbage. L'exemple de Pompéi est édifiant, ainsi ils ont implanté sur les lieux une pépinière, le projet de revalorisation devait s'asseoir sur des principes scientifiques, ils sont allés jusqu'à retrouver des germes fossilisés des végétations authentiques.

Un autre aspect, le culte de la ruine romantique : après la Seconde guerre mondiale, en Allemagne, la ruine d'une église au centre de Berlin est laissée en tant que vestige de la guerre, comme trace d'un passé douloureux mais qui convient d'en garder la trace. Quelle est l'image qu'on doit conserver ? Doit-on restituer l'édifice conforme à une époque donnée ? Chose qui est contradictoire avec le principe de restauration qui ne veut pas privilégier une période au détriment d'une autre. Toutes les périodes sont importantes pour livrer aux jeunes générations le principe de continuum de l'histoire.

Vies des villes M. M'hari, vous avez, vous, une vision diamétralement opposée...

M. M'hari : Le terrain vous oblige à réfléchir d'une autre manière, perte de savoir-faire, interdiction des corporations maîtres maçons et autres durant la colonisation, il n'y a pas de tailleurs de pierre. L'algérien a certes gagné en technicité en construisant des ponts, des échangeurs et des barrages, autant il a perdu la tradition constructive, l'artisanat, le palimpseste, l'expérience constructive doublement millénaire. Les occupants des ksour, maisons kabyles ou chaouies veulent emménager dans des constructions modernes en béton...

Les maîtres d'ouvrage, les acteurs sur le terrain, ne sont pas toujours conscients de la teneur d'une opération de restauration, ainsi ils pensent souvent qu'il s'agit d'une opération de reconstruction à l'identique, c'est-à-dire un retour aux temps antiques quand il s'agit souvent d'un site romain, ils n'ont pas conscience du travail patient qui est souvent invisible pour entretenir l'édifice,

un fragment ou un immeuble à moitié ruiné, colmater les infiltrations d'eau, confortement, drainages, etc. Un chantier de restauration est une aventure en soi.

Pour terminer, je reviens à la charte. Chaque pays doit concevoir sa propre stratégie, sa propre méthode nationale. Un autre problème à soulever, le manque de coordination et d'information sur l'ensemble du territoire, la circulation de l'information à travers les différentes wilayas du pays est chose primordiale, la collecte d'informations d'ordre technique, les innovations au niveau des chantiers, au niveau des fouilles doivent être collectées.

M. Benouar : Je pense qu'il faut absolument identifier les choix culturels de nos décideurs, peut-être qu'ils n'ont d'yeux que pour New York ou ne veulent-ils recréer que le centre des affaires de Tokyo après tout !!

Dernière partie

Vies des villes Pour clore ce débat, on aimerait revenir sur la loi 98/04 et le décret exécutif n° 03-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés qui imposent la qualification aux architectes pour pouvoir travailler sur des monuments historiques. Nous aimerions avoir les différents points de vue des personnes présentes autour de la table.

M^{elle} Bouhired : J'aimerais m'exprimer au nom de l'Ordre national des architectes dont je suis présidente. Nous pensons que la loi 98/04 est très bonne, elle a permis de définir un cadre global protégeant notre patrimoine culturel dans son sens le plus large et c'est tant mieux. Suite à cette loi, le ministère de la Culture a subi d'énormes pressions de la part des associations activant dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine afin que les décrets exécutifs voient le jour. Enfin, 5 ans après, on nous propose un texte (décret exécutif n°03-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.), qui malheureusement, selon nous, ne règle pas tous les problèmes du secteur. J'ai signalé au ministère de la tutelle l'incohérence de ces textes d'application et on attend toujours des réactions officielles. L'Ordre des architectes n'a pas été associé à l'élaboration de ce texte, cela est pour nous très décevant. Cela dit, il faut rester constructif, nous profitons de cette occasion pour interpeller, encore une fois, les responsables du ministère, et à leur tête

madame la ministre Khalida TOUMI, pour engager sérieusement un dialogue ouvert à tous les spécialistes sans exclusion et j'appuie en ce sens mes collègues architectes qui activent sur le terrain et qui ont quand même beaucoup d'expérience pratique, nous avons besoin aujourd'hui d'unir nos forces pour atteindre les objectifs et les visées sociopolitique et économique de la loi 98/04. Au niveau de l'Ordre national des architectes, nous sommes prêts à formuler des propositions.

M. Zekagh : Selon le texte d'octobre 2003, il faut un architecte spécialisé chef de projet pour toute opération sur un monument historique. Cela dit, toutes les solutions peuvent être envisageables. Le bureau d'études peut ne pas être spécialisé dans la restauration et soumissionner pour des projets de restauration.

En sillonnant le pays, j'ai constaté à travers certains sites, parfois dans des villages perdus, que les gens font du n'importe quoi sur des monuments classés, je pense que cette loi est destinée à arrêter cette hémorragie. Cela dit, les architectes diplômés et spécialisés dans la restauration peuvent ne pas avoir toujours dans leurs bagages théoriques les meilleurs procédés.

M. Gacem : Etant entrepreneur, nous sommes confrontés à un problème de compétence et cela nous cause d'énormes problèmes sur le terrain, de la part des spécialistes, mais aussi des architectes qui ont occupé le terrain. Je ne suis pas directement concerné, mais étant avant tout architecte, je regrette que ces textes n'aient pas été discutés. J'ai personnellement écrit aux responsables du ministère pour leurs proposer des noms, qui à mon sens, pouvaient contribuer positivement à l'élaboration de cette loi et surtout des textes d'application, et j'ai expliqué que la contribution de ces personnes était indispensable à la rédaction d'un texte pareil car celui-ci va engager l'Etat sur des responsabilités énormes vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre, malheureusement je n'ai pas eu de réponse.

Le statut du fonctionnaire au ministère de la Culture existe depuis 1991, il y a des plans de carrière. L'architecte peut passer d'un architecte stagiaire à un architecte de protection des monuments à architecte en chef, etc. Et je trouve aberrant que l'état qui reconnaît à un fonctionnaire, qui a 10 ans d'expérience, le titre d'architecte de la protection des monuments alors qu'il est selon le nouveau texte adopté en 2003, exclu des opérations de maîtrise d'œuvre.

Le fait d'exiger des diplômes est en soi une bonne chose, mais ne serait-il pas

opportun, à titre transitoire et exceptionnel, sur étude de cas et des références, d'englober dans cette loi des architectes ayant de l'expérience pratique sur des projets de restauration. Il faut savoir qu'il y a des architectes qui sont sur le terrain depuis les années 1980 et 1990 et qui ont eu le courage de sillonner le pays pendant les années les plus chaudes pour apporter des réponses à des situations parfois urgentes.

M. Akli : Il faut dire qu'il n'y a pas en Algérie d'offre de formation postgradué en préservation des monuments historiques. Je pense aux nouveaux architectes qui aimeraient se spécialiser, comment devraient-ils faire. La loi est à présent décrétée, il faut que chacun trouve une solution, ce qui n'est pas évident, je pense que le dialogue est plus qu'une nécessité pour ce cas précis.

M. M'hari : Il y avait certes un vide juridique dans le domaine du patrimoine qui a été comblé par la nouvelle loi et la série de décrets exécutifs qui ont suivi. Tout cela est très positif. Baliser ce domaine sensible est plus que nécessaire. Là où on n'est pas d'accord, c'est ce blocage qui est imposé aux architectes qui aimeraient exercer dans la sauvegarde du patrimoine ainsi que ceux qui exercent et qui se sont spécialisés dans la veille pierre. Un architecte qualifié ne peut pas suffire à lui seul pour faire aboutir des projets de restauration, il faut plutôt des équipes pluridisciplinaires, ce que nous nous faisons régulièrement, la restauration c'est une affaire d'équipe. En ce moment, on nous envoie des experts, parfois sans aucune expérience pratique, pour juger de la qualité de nos interventions. Il faut savoir que les degrés de libertés d'interventions sur un monument sont multiples. Il y a un certain dérapage à mon sens qui se passe en ce moment et qui ne correspond pas à une certaine déontologie qui devrait exister dans une corporation noble comme celle des architectes.

M. Akli : Dorénavant, il devrait y avoir un contrat entre le bureau d'études et l'architecte qualifié qui devient chef de projet et "seul" interlocuteur du maître d'ouvrage, ce contrat devrait définir les responsabilités de chaque intervenant. Il faut savoir que le bureau d'études est pénalement responsable : responsabilité décennale sur les gros œuvres et l'étanchéité ; le nom du bureau d'études est engagé, il doit procéder aux paiements des opérations, il a aussi la responsabilité des chantiers, etc. Il est nécessaire et il y a lieu, à mon avis, d'apporter des précisions dans ce texte d'application dans les cas d'interventions sur des monuments historiques.

M. Zekagh : Il y a des choses certes qui doivent être précisées dans les textes d'application de la loi 98/04. Je crois par contre qu'il faut dépassionner les débats. Moi, je réagis en tant qu'universitaire, je dis qu'un magistère n'est pas fait pour la pratique mais pour l'enseignement, par contre, on devrait parler d'une spécialisation professionnelle. En Italie, vous faites la spécialisation, mais si vous ne passez pas par une année de stage dans un bureau spécialisé, vous ne pouvez en aucun cas toucher à un monument. L'université à un grand rôle à jouer. Il y avait une formation postgradué en préservation jusqu'en 1998 à l'EPAU, après, les responsables de l'époque de cette école, ont jugé qu'il n'y avait pas assez de spécialistes (docteurs) pour enseigner la spécialité.

Les architectes restaurateurs qui ont en étudié en Italie n'ont pas d'équivalence en Algérie, on s'est battu pendant 8 à 9 ans pour obtenir un petit magistère, alors que le diplôme d'architecte restaurateur est le plus haut diplôme en Italie, aux Etats-Unis, par exemple, il est l'équivalent immédiat d'un Phd, ce même Phd est reconnu en Algérie comme étant un doctorat. Ce débat est très profond. Aujourd'hui les postgraduations spécialisées doivent être restaurées, on parle là de diplômés professionnels, le staff enseignant peut être trouvé ici en Algérie ou à l'étranger, là n'est pas le problème.

Dans le nouveau système LMD (Licence, Master, Doctorat), on va commencer à parler de restauration dès la 4^e année, et il y aura en cinquième année une spécialité (master) en préservation des monuments.

Je crois que des solutions, il y en a. Ce même débat a eu lieu il y a 50 ou 60 ans ailleurs en France, en Italie et en Angleterre. Je suis tout à fait d'accord qu'il faut ouvrir des formations et les textes d'applications doivent prendre en considération la réalité.

Le mot de la fin par M. Larbi Icheboudène :

Pas mal de problématiques ont été abordées, je pense que cette table ronde a été bénéfique pour tous, plusieurs personnes se sont exprimées, et tant mieux pour nous si nous ne sommes pas toujours d'accord, si nous n'arrivons pas à atteindre le quorum de confiance ou le quorum d'accord, c'est pour mieux faire avancer les choses, et là nous partons tous avec le souci de se dire que finalement, ce n'est pas aussi simple que cela, c'est très compliqué, cela demande encore du dialogue et demande surtout de la communication. Je vous remercie.